



Child Rights Governance

**Supplément du Guide pour les programmes pays sur
l'Examen Périodique Universel (EPU)**

Guide de plaidoyer EPU



Save the Children

Septembre 2012

L'Initiative mondiale pour la gouvernance des droits de l'enfant de Save the Children a pour ambition de renforcer la capacité des organisations de la société civile et les groupes d'enfants à demander des comptes aux gouvernements quant à leurs obligations et engagements envers les enfants. Il est essentiel de veiller à l'application des obligations relatives aux droits de l'enfant, à travers le processus de reporting au Comité des droits de l'enfant et l'Examen Périodique Universel (EPU) pour renforcer la responsabilisation en matière de droits de l'enfant.

Ce petit guide pratique présente de manière concise un aperçu des résultats obtenus en matière de droits de l'enfant et les leçons apprises du premier cycle de l'EPU en vue de préparer le plaidoyer pour le second cycle. Il s'agit d'un guide en 10 étapes pour mener un plaidoyer efficace en faveur des droits de l'enfant.

1^{er} cycle de l'EPU : quels résultats pour les enfants?

Le premier cycle de l'EPU s'est clôturé en mars 2012 avec l'adoption des derniers rapports finaux de l'EPU. De manière générale, bien que les droits de l'enfant aient fait l'objet d'une attention soutenue pendant le premier cycle, cela n'a pas toujours abouti à des résultats concrets, car seulement 20% de l'ensemble des recommandations de l'EPU ont concerné les enfants (source : CRIN).

Toutefois, le processus de l'EPU et les recommandations se sont avérés essentiels pour inspirer des changements politiques et juridiques pour les droits de l'enfant. Au Népal, par exemple, la recommandation 108.4 qui appelle le gouvernement à «accélérer l'application de la législation en matière de politique de l'enfance que le pays attend depuis longtemps» a permis l'entrée en vigueur rapide de la loi.

Save the Children a été très impliquée dans le premier cycle en soutenant des soumissions et des activités de plaidoyer axées sur les droits de l'enfant dans 31 pays. Pour ces derniers, au moins une de nos priorités en matière de droits de l'enfant a été soulevée dans 97% des rapports de l'EPU (résumé du dialogue interactif et des recommandations). Parmi ces priorités, environ 50% ont abouti à des recommandations acceptées par l'Etat examiné.

Leçons apprises

De manière générale, on constate que les actions de Save the Children et des autres organisations de la société civile aboutissent à des résultats concluants lorsque le plaidoyer est précis, ciblé sur certains gouvernements clés, et coordonné au niveau national et international.

Il est nécessaire d'intégrer les recommandations des organes de traité, notamment les Observations finales du Comité des droits de l'enfant, avec celles de l'EPU pour garantir de meilleurs résultats et un meilleur suivi.

Finalement, il faut redoubler d'efforts pour assurer une meilleure visibilité et une voix aux enfants dans le processus de l'EPU à travers des orientations claires et accessibles aux enfants ainsi qu'une démarche d'accompagnement et un soutien de la part des ONG.



Photo: Lisbeth Dina Jensen

Nouvelles modalités de l'EPU pour le second cycle

Le second cycle de l'EPU a débuté en mai 2012 (2012-2016) et comporte les changements suivants :

- Limite de mots pour les soumissions d'ONG : **2815 mots** pour les soumissions individuelles et **5630 mots** pour les soumissions collectives (à la place de la limite de pages).
- Objet du second cycle : **le suivi**. Le second cycle se concentre sur la mise en œuvre des recommandations acceptées par l'Etat examiné lors du premier cycle et sur l'évolution de la situation des droits humains dans l'Etat examiné.
- Durée prolongée: 4 ans et demi au lieu de 4 ans pour la totalité du cycle, 3 heures et demi au lieu de 3 heures pour l'examen et 1 heure et demi au lieu d'1 heure pour l'adoption du rapport.
- Durée de l'intervention réduite : désormais, tous les Etats membres des Nations Unies ont le droit d'intervenir au sein du groupe de travail de l'EPU. Cela se traduit par une durée d'intervention limitée à 2 minutes pour chaque Etat pour émettre leurs préoccupations, poser des questions et faire des recommandations. Dès lors, il y a un risque que les questions controversées soient laissées de côté..

Plaidoyer pour l'EPU : quoi faire et quand?

10 étapes pour mener un plaidoyer efficace pour les droits de l'enfant*:

1. Consulter, prioriser et élaborer une stratégie (9-12 mois avant l'examen):

- Consulter les coalitions de droits de l'enfant et les groupes d'enfants pour identifier les 5 priorités stratégiques en matière de droits de l'enfant qui nécessitent des mesures spécifiques de la part de l'Etat (réformes politiques, juridiques et budgétaires).
- Identifier les partenaires et faire une analyse des risques (car l'EPU est un processus public).
- Définir une stratégie de plaidoyer en identifiant des objectifs de plaidoyer précis, les activités, les résultats attendus et les indicateurs.

2. Préparer une soumission individuelle ou collective ciblée (7 ou 8 mois avant l'examen):

- Rédiger une soumission individuelle ou collective dans le cadre d'une coalition ou soutenir la rédaction d'une soumission par des groupes d'enfants, qui soit ciblée, s'appuie sur les Observations finales du Comité des droits de l'enfant et fournit un suivi aux recommandations du premier cycle, si cela est pertinent.
- Structure de la soumission : essayer de suivre le format des Nations Unies, en ignorant les sections qui ne sont pas pertinentes:
 - I. Aperçu général et cadre (normatif et institutionnel): portée des obligations internationales (ex : retrait des réservations à la Convention des droits de l'enfant et ratification des protocoles facultatifs, notamment du troisième Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant qui établit un mécanisme de plainte destiné aux enfants) ; infrastructure des droits de l'homme (ex : établissement d'une institution des droits de l'enfant, d'un médiateur des enfants).
 - II. Coopération avec les mécanismes de droits de l'homme (ex : mise en œuvre des Observations finales du Comité des droits de l'enfant).
 - III. Mise en œuvre des obligations internationales de droits de l'homme (ex : identifier 3 ou 4 priorités en matière de droits de l'enfant).
- Structurer les priorités de la manière suivante : un paragraphe expliquant la problématique, pour quoi un changement d'ordre politique est nécessaire (appuyés par des preuves et des statistiques), 1 ou 2 recommandations SMART (spécifique, mesurable, réalisable, pertinent, limité dans le temps) formulées de la manière suivante: «Le Gouvernement doit prendre les mesures X (réforme politique/légale/budgétaire), allouer Y% du budget, d'ici échéance Z.»
- Envoyer la soumission en respectant la limite de mots (2815 pour les soumissions individuelles et 5630 mots pour les soumissions collectives), les modalités techniques du Haut Commissariat aux droits de l'homme et les délais : <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/NgosNhris.aspx>.



3. Participer aux consultations nationales pour la préparation du rapport national et soulever les priorités en matière de droits de l'enfant (délai de soumission: 3 mois avant la session EPU):

- Se renseigner sur les projets du gouvernement quant à l'organisation de consultations nationales et participer à ces consultations pour veiller à l'inclusion des priorités en matière de droits de l'enfant.

4. Mener des activités de plaidoyer précises et ciblées, en collaboration avec le bureau de Save the Children à Genève (1 à 3 mois avant la session):

- Identifier les gouvernements qui financent ou soutiennent les actions en matière de droits de l'enfant dans le pays examiné, soulever les questions de droits de l'enfant et coordonner le plaidoyer en vers ces pays cibles avec les partenaires de la coalition pour les droits de l'enfant **(3 mois avant la session)**.
- Préparer un document concis de plaidoyer qui résume les 5 problématiques prioritaires, les questions et recommandations **(3 mois avant la session)**.
- Participer à la pré-session organisée par UPR Info à Genève afin de soulever les préoccupations avec les missions permanentes; Cela nécessite une collaboration avec le bureau de Save the Children à Genève et a des implications financières. Voir les dates sur <http://www.upr-info.org/> **(3 mois avant la session)**.
- Envoyer le document de plaidoyer aux missions à Genève et au Ministères des affaires étrangères dans les capitales **(2 à 3 mois avant la session)**.

- Si possible, organiser un évènement parallèle pendant la session du Conseil des droits de l'Homme précédant l'examen pour soulever les priorités en matière de droits de l'enfant et plaider en faveur de l'inclusion des recommandations. Cela nécessite une collaboration avec le bureau de Save the Children à Genève et a des implications financières (**environ 2 à 3 mois avant la session**).
- Organiser des réunions de suivi avec les ambassades, les missions à Genève et le Ministère des affaires étrangères dans les capitales. L'action doit être coordonnée avec le bureau de Genève (**1 mois avant la session**).

5. Mener des activités de plaidoyer pendant la session du groupe de travail de l'EPU à Genève, en collaboration avec le bureau de Save the Children à Genève (une semaine avant la session et pendant la session):

- Rencontrer les missions à Genève une semaine avant la session pour savoir ce qu'elles vont soulever dans leurs déclarations et les convaincre d'inclure vos priorités en matière de droits de l'enfant. Cela nécessite une collaboration avec le bureau de Genève et a des implications financières.
- Si vous décidez d'organiser un évènement parallèle un jour avant la session EPU pour soulever vos priorités, soyez conscients que les Etats ont déjà identifié leurs priorités thématiques. Un tel évènement nécessite une collaboration avec le bureau de Genève et des ressources.
- Si vous êtes à Genève, rencontrer la délégation du gouvernement examiné après la session pour préconiser l'acceptation des recommandations relatives aux droits de l'enfant et se renseigner sur les plans de mise en œuvre.
- Communiquer les résultats de la session de l'EPU par le biais d'un communiqué de presse, des blogs, des réseaux sociaux (la session de l'EPU est disponible au public sur le webcast (<http://www.unmultimedia.org/tv/webcast/c/un-human-rights-council.html>)).

6. Mener le plaidoyer vis-à-vis des recommandations relatives aux droits de l'enfant dont le statut est « en suspens » (entre la session du groupe de travail et l'adoption du rapport final de l'EPU au Conseil de droits de l'homme, 3 mois plus tard):

- Encourager l'Etat à organiser des consultations nationales avec les parties prenantes pour discuter des recommandations en suspens.
- Rencontrer les ministères concernés et plaider en faveur de l'acceptation des recommandations en suspens relatives aux droits de l'enfant.
- Impliquer les membres du Parlement, les institutions nationales de droits de l'homme, les institutions des droits de l'enfant/ médiateurs des enfants dans le plaidoyer visant à l'acceptation des recommandations en suspens relatives aux droits de l'enfant.
- Contacter les ambassades des pays qui ont émis des recommandations en suspens et solliciter leur intervention auprès de l'Etat examiné pour l'encourager à accepter ces recommandations.

7. Préparer une déclaration orale de 2 minutes à présenter à Genève pendant l'adoption du rapport au Conseil des droits de l'homme (3 mois après la session):

- La déclaration orale doit traiter des recommandations sur les priorités en matière de droits de l'enfant qui ont été acceptées ou rejetées par l'Etat et encourager la consultation avec la société civile pour la mise en œuvre des recommandations.

- Il y a seulement 10 places réservées aux ONGs pour les déclarations orales ce qui implique que l'obtention d'une place n'est pas garantie. Il est donc préférable de collaborer avec le bureau de Genève pour l'inscription et la présentation de la déclaration orale.

8. Analyse and disseminate UPR child rights outcomes:

- Analyser les résultats de l'EPU en matière de droits de l'enfant et identifier quelles priorités ont été soulevées pendant l'examen et lesquelles ont été acceptées par l'Etat examiné.
- Traduire les recommandations dans les langues nationales, les retranscrire en version adaptée aux enfants et les diffuser.

9. Contribuer aux activités de suivi et surveiller la mise en œuvre : développer une stratégie de suivi et participer à la mise en œuvre:

- Se coordonner avec les ONG et les groupes d'enfant pour développer et/ ou adapter la stratégie de suivi basée sur les résultats en matière de droits de l'enfant.
- Impliquer les autres parties prenantes dans le suivi, notamment le médiateur des enfants et les membres du Parlement.
- Intégrer les recommandations de l'EPU dans votre stratégie de plaidoyer nationale et vos activités.
- Rencontrer les ministères concernés pour discuter leur projet de mise en œuvre et plaider en faveur de l'implication des ONG et des autres parties prenantes.
- Rencontrer les ambassades des pays qui ont émis les recommandations relatives aux droits de l'enfant et solliciter leur soutien dans les activités de suivi.

10. Intégrer le suivi des recommandations dans les activités de reporting au Comité des droits de l'enfant et aux mécanismes régionaux de droits de l'enfant:

- Faire le lien avec les recommandations relatives aux droits de l'enfant qui sont pertinentes et faire référence aux actions de suivi pour l'EPU dans les rapports alternatifs au Comité des droits de l'enfant et les autres mécanismes régionaux.

*Il faut noter qu'il n'est pas nécessaire de conduire toutes les activités mentionnées, notamment si vous faites face à des contraintes financières. Ce qu'il faut retenir au minimum c'est l'importance de développer une stratégie, de préparer un document de plaidoyer avec ses 5 recommandations clés, de cibler le plaidoyer sur les ambassades dans le pays examiné et de mettre l'accent sur le suivi des recommandations relatives aux droits de l'enfant.



**Si vous voulez en savoir plus sur la
Gouvernance pour les Droits de l'Enfant,
veuillez consulter le Centre d'information :**
<http://resourcecentre.savethechildren.se>